



Règles du Concours de coloriage de la Semaine SécuritéFerme pour les enfants

L'Association canadienne de sécurité agricole (ACSA) offre ce concours de coloriage en partenariat avec BASF Canada Solutions agricoles Inc.

En participant à ce concours, le parent/tuteur légal de l'enfant ou du jeune accepte les règles du concours et les conditions énoncées ci-dessous.

Dates du concours

Le concours de coloriage débute le 1^{er} mai 2026 et se termine à 23 h, heure avancée du Centre (HAC), le 31 mai 2026.

Éligibilité

Le Concours est ouvert aux enfants et aux jeunes âgés de 3 à 13 ans. Une (1) participation par personne. Le Concours de coloriage n'est pas ouvert aux résidents du Québec.

Comment participer

a. Téléchargez une page à colorier sur le site de la Semaine SécuritéFerme pour les enfants : <https://casa-acsa.ca/fr/farmsafe-kids-fr/>.

Imprimez la page et coloriez-la.

Les participations peuvent être envoyées directement à l'ACSA par courriel à l'adresse info@casa-acsa.ca (veuillez inclure *Participation au Concours de coloriage* dans la ligne d'objet) ou par message direct à l'ACSA via [Facebook](#) ou [Instagram](#).

En participant au concours, vous acceptez que l'ACSA publie l'œuvre d'art soumise sur Facebook et Instagram (les renseignements personnels demeureront anonymes) et vous acceptez les conditions du concours.

c. Assurez-vous d'inclure les informations suivantes à votre participation : le nom et l'âge de l'enfant, ainsi que le numéro de téléphone ou l'adresse électronique d'un parent ou d'un tuteur, afin que les gagnants puissent être informés.

d. Le concours se termine le 31 mai 2026 à 23 heures, heure avancée du Centre (HAC).

Gagnants et prix

Cinq participants seront sélectionnés comme gagnants de ce concours. Les participations seront sélectionnées à la fin du concours par l'ACSA.

Les gagnants seront informés par courriel ou par téléphone.

Chaque gagnant recevra une carte-cadeau Visa de 25 \$ et des articles BASF.



Conditions générales

En s'inscrivant au concours de coloriage, tous les participants acceptent d'être liés par les règles du concours et dégagent toutes les parties associées à ce concours de toute responsabilité à l'égard du concours et des prix.

L'ACSA se réserve le droit de disqualifier une inscription si un participant ne respecte pas ou refuse de respecter les règles du concours.

En participant à ce concours, les participants et leurs parents ou tuteurs légaux consentent à ce que l'ACSA publie ou annonce les œuvres des gagnants, dans le cadre d'une publicité future, sans compensation pour le participant ou toute autre partie. Cela comprend la reproduction, la publication, l'utilisation et la distribution illimitées sous toutes les formes et dans tous les médias, y compris la publicité, le commerce, l'affichage, l'éditorial, l'art, la production vidéo, les expositions et le contenu du site Web.

Si, pour quelque raison que ce soit, de l'avis de l'ACSA, le concours ne peut se dérouler comme prévu ou si l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou le bon déroulement du concours sont corrompus ou compromis, y compris en raison d'une infection par un virus informatique, de bogues, d'une altération, d'une intervention non autorisée, d'une fraude, de défaillances techniques ou d'autres causes indépendantes de sa volonté, l'ACSA se réserve le droit d'annuler, de mettre fin, de modifier ou de suspendre le concours.

L'ACSA ne divulguera aucune information personnelle à un tiers sans le consentement d'un participant. Toutes les décisions prises dans le cadre du concours seront définitives.

L'ACSA n'entretiendra pas de correspondance avec les participants, sauf avec les participants sélectionnés.

Toute demande ou préoccupation relative au concours doit être adressée à l'ACSA à l'adresse info@casa-acsa.ca.